



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

**Avis de dépôt du rôle de perception des taxes
foncières pour l’année 2021**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le rôle général de perception des taxes foncières pour l’année 2021 a été préparé et déposé à mon bureau le 15, rue de l’Église East Hereford. Il est présentement en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d’en payer les montants mentionnés en trois versements égaux aux dates d’échéances suivantes :

- 1^{er} versement : 26 mars 2021
- 2^e versement : 30 juin 2021
- 3^e versement : 30 septembre 2021

Toutefois, toute imposition annuelle de la taxe foncière inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement le 26 mars 2021.

Votre remise doit être effectuée en utilisant l’un ou l’autre des modes de paiement suivants :

- Par internet;
- Par service téléphonique;
- Au comptoir de la plupart des institutions financières;

Auprès de la Municipalité d’East Hereford :

- Au bureau municipal en argent ou par chèque;
- Par chèque envoyé par courrier à l’adresse suivante :
15, rue de l’Église, East Hereford, J0B 1S0


L’envoi des comptes de taxes se fera dans la semaine du 24 février 2021.

Si vous êtes un nouveau propriétaire

Il est possible, si vous êtes un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Veuillez noter que la municipalité n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. Cependant, il est possible d'obtenir une copie de votre compte de taxes en vous adressant au bureau municipal (819 844-2463).

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier soit à jour.

DONNÉ À EAST HEREFORD, LE 24 FÉVRIER 2021.



MARIE-ÈVE BRÉTON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**Certificat de publication relatif au règlement n°
431-2020**

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, Directrice Générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'East Hereford certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité, le 24 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 février 2021.



MARIE-ÈVE BRÉTON
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
